



## ***SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE LAVAL***

**ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 29 JUIN 2020**

**RÉSOLUTIONS 2020-64 À 2020-72 INCLUSIVEMENT**

**PROCÈS-VERBAL** d'une assemblée ordinaire du conseil d'administration de la **SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE LAVAL** tenue le **29 juin 2020** à 17 heures 30, par voie d'appel conférence (TEAMS).

#### **ÉTAIENT PRÉSENTS**

|     |                        |                                                |
|-----|------------------------|------------------------------------------------|
| M.  | Eric Morasse           | président et conseiller municipal              |
| Mme | Aline Dib              | administratrice et conseillère municipale      |
| Mme | Sandra El-Helou        | administratrice et conseillère municipale      |
| M.  | Vasilios Karidogiannis | administrateur et conseiller municipal         |
| M.  | Michel Reeves          | administrateur et usager du transport régulier |
| Mme | Mélanie Martel         | administratrice indépendante                   |
| Mme | Suzanne Savoie         | administratrice indépendante                   |

#### **ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS**

|    |             |                       |
|----|-------------|-----------------------|
| M. | Guy Picard  | directeur général     |
| Me | Pierre Côté | secrétaire corporatif |

M. Eric Morasse agit à titre de président de l'assemblée. M<sup>e</sup> Pierre Côté agit à titre de secrétaire.

Considérant la pandémie COVID-19, la présente assemblée a lieu à huis clos, tel qu'indiqué dans l'avis public préalablement publié.

Le président déclare à l'assemblée que Mme Jocelyne Frédéric-Gauthier avait motivé son absence.

## **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 29 JUIN 2020**

---

L'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du 29 juin 2020 est déposé à l'assemblée.

**EN CONSÉQUENCE**, sur motion dûment proposée par monsieur Vasilios Karidogiannis et secondée par madame Sandra El-Helou, il est unanimement résolu :

**2020-64** d'approuver, comme il a été présenté, l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du 29 juin 2020.

## **LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 25 MAI 2020**

---

Le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 25 mai 2020 est déposé à l'assemblée.

**EN CONSÉQUENCE**, sur motion dûment proposée par madame Mélanie Martel et secondée par monsieur Vasilios Karidogiannis, il est unanimement résolu :

**2020-65** d'approuver, comme il a été présenté, le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 25 mai 2020.

## **LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU 17 JUIN 2020**

---

Le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 17 juin 2020 est déposé à l'assemblée.

**EN CONSÉQUENCE**, sur motion dûment proposée par madame Aline Dib et secondée par madame Mélanie Martel, il est unanimement résolu :

**2020-66** d'approuver, comme il a été présenté, le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 17 juin 2020.

**RÉALISATION D'UNE ÉTUDE GÉOTECHNIQUE ET D'UNE ÉTUDE DE CARACTÉRISATION ENVIRONNEMENTALE DES SOLS AU 2250 AVENUE FRANCIS-HUGHES, À LAVAL - APPROBATION D'UN CONTRAT À L'ENTREPRISE 9139-6903 QUÉBEC INC. (CONNUE ÉGALEMENT SOUS LE NOM DE DEC ENVIRO) (2020-MC-13)**

---

ATTENDU QUE la Société de transport de Laval a procédé à une mise en concurrence auprès de quatre (4) entreprises pour la réalisation d'une étude géotechnique et d'une étude de caractérisation environnementale des sols au 2250, avenue Francis-Hughes, à Laval, dans le cadre de la phase 4 de son agrandissement ;

ATTENDU QUE trois (3) entreprises ont déposé une proposition ;

ATTENDU QUE, suite à l'analyse des propositions reçues, la Société de transport de Laval a retenu celle de l'entreprise 9139-6903 QUÉBEC INC. (connue également sous le nom de DEC ENVIRO), aux coûts ci-après mentionnés ;

ATTENDU l'article 6.1 du règlement CA-16 de la STL intitulé *Règlement concernant la gestion contractuelle*, permettant l'octroi d'un tel contrat de gré à gré.

**EN CONSÉQUENCE**, sur motion dûment proposée par monsieur Michel Reeves et secondée par madame Suzanne Savoie, il est unanimement résolu :

**2020-67**

d'approuver, tel que déposé à la présente assemblée, le contrat pour la réalisation d'une étude géotechnique et d'une étude de caractérisation environnementale des sols, au 2250, avenue Francis-Hughes, à Laval, et ce, dans le cadre de la phase 4 du projet d'agrandissement des installations de la STL, selon les termes et conditions y prévus, à l'entreprise 9139-6903 QUÉBEC INC. (connue également sous le nom de DEC ENVIRO), aux coûts plus amplement détaillés (en ombragé) au tableau joint en annexe A pour faire partie intégrante de la présente résolution; et

d'autoriser le directeur général à signer, pour et au nom de la Société de transport de Laval, ledit contrat.

**SERVICES PROFESSIONNELS D'ACCOMPAGNEMENT POUR LE RÉAMÉNAGEMENT DES ESPACES BUREAUX DE LA STL - APPROBATION D'UN CONTRAT À L'ENTREPRISE ISSA DESIGN INC. (2020-MC-15)**

---

ATTENDU QUE la Société de transport de Laval a procédé à une mise en concurrence auprès de trois (3) entreprises pour retenir des services professionnels d'accompagnement pour le réaménagement de ses espaces bureaux ;

ATTENDU QUE les trois (3) entreprises ont déposé une proposition ;

ATTENDU QUE, suite à l'analyse des propositions reçues, la Société de transport de Laval a retenu celle de l'entreprise ISSA DESIGN INC., au montant total forfaitaire ci-après mentionné ;

ATTENDU l'article 6.1 du règlement CA-16 de la STL intitulé *Règlement concernant la gestion contractuelle*, permettant l'octroi d'un tel contrat de gré à gré.

**EN CONSÉQUENCE**, sur motion dûment proposée par madame Aline Dib et secondée par monsieur Vasilios Karidogiannis, il est unanimement résolu :

**2020-68**

d'approuver, tel que déposé à la présente assemblée, le contrat pour retenir des services professionnels d'accompagnement pour le réaménagement des espaces bureaux de la STL, selon les termes et conditions y prévus, à l'entreprise ISSA DESIGN INC., au montant total forfaitaire de 49 620 \$, toutes taxes exclues ; et

d'autoriser le directeur général à signer, pour et au nom de la Société de transport de Laval, ledit contrat.

**SERVICES PROFESSIONNELS EN GESTION DE PROJETS POUR L'IMPLANTATION D'UNE SOLUTION DE PAIEMENT DANS LES AUTOBUS DE LA STL – APPROBATION D'UN CONTRAT À L'ENTREPRISE SERVICES DE CONSULTATIONS LUCIE BOURDAGES S.A. (2020-MC-16)**

---

ATTENDU QUE la Société de transport de Laval a procédé à une mise en concurrence auprès de trois (3) entreprises pour retenir des services professionnels en gestion de projets pour l'implantation d'une solution de paiement dans les autobus ;

ATTENDU QUE deux (2) entreprises ont déposé une proposition ;

ATTENDU QUE, suite à l'analyse des propositions reçues, la Société de transport de Laval a retenu celle de l'entreprise SERVICES DE CONSULTATIONS LUCIE BOURDAGES S.A., au taux horaire ci-après mentionné ;

ATTENDU l'article 6.1 du règlement CA-16 de la STL intitulé *Règlement concernant la gestion contractuelle*, permettant l'octroi d'un tel contrat de gré à gré.

**EN CONSÉQUENCE**, sur motion dûment proposée par monsieur Michel Reeves et secondée par madame Suzanne Savoie, il est unanimement résolu :

d'approuver, tel que déposé à la présente assemblée, le contrat pour retenir des services professionnels en gestion de projets pour l'implantation d'une solution de paiement dans les autobus, selon les termes et conditions y prévus, à l'entreprise SERVICES DE CONSULTATIONS LUCIE BOURDAGES S.A., au taux horaire de 125 \$, toutes taxes exclues, et ce, jusqu'à concurrence d'un montant maximum de 91 875 \$ avant taxes ; et

d'autoriser le directeur général à signer, pour et au nom de la Société de transport de Laval, ledit contrat.

**CONTRAT POUR LA FOURNITURE D'UN SERVICE DE TRANSPORT PAR MINIBUS AUX PERSONNES HANDICAPÉES - CONVENTION MODIFICATRICE AVEC L'ENTREPRISE TRANSPORT ADAPTÉ DE LAVAL INC. - APPROBATION**

CONSIDÉRANT QUE l'Organisation Mondiale de la Santé a déclaré une pandémie de la COVID-19 le 11 mars 2020 ;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec a déclaré, le 13 mars 2020, l'état d'urgence sanitaire ;

CONSIDÉRANT QUE, tel qu'indiqué par le gouvernement du Québec, les services et activités de transport collectif, incluant ceux du transport adapté, demeurent essentiels pour la population ;

CONSIDÉRANT QUE la Société de transport de Laval (ci-après « STL ») a signé un contrat avec Transport adapté de Laval Inc. (ci-après « Chartrand ») le 2 octobre 2018 pour l'exploitation d'un service sur route et d'un service de centre d'appels et de logistique, et ce, dans le cadre de son service de transport adapté (ci-après le « Contrat ») ;

CONSIDÉRANT QUE la rémunération et les modalités de paiement prévus au Contrat pour le service sur route ont notamment été établis sur la base d'un taux forfaitaire par heures de service effectuées par mois dans le service de transport adapté, sujets à un plancher annuel minimal d'heures rémunérées ;

CONSIDÉRANT QUE la pandémie de la COVID-19 a occasionné une baisse d'achalandage considérable pour le service de transport adapté, provoquant ainsi une baisse importante de la contrepartie mensuelle projetée par Chartrand au cours des derniers mois pour l'exploitation du service sur route, puisque le nombre réel d'heures de service effectuées dans les derniers mois diffère grandement du nombre d'heures de service projetées ;

CONSIDÉRANT QUE, afin d'assurer la pérennité du service de transport adapté pour les lavallois, il serait opportun de modifier le Contrat pour permettre le versement d'une avance de 242 964,85\$ sur le plancher annuel minimal d'heures rémunérées à Chartrand, afin de pallier au déséquilibre entre l'achalandage projeté et l'achalandage réel de la période du 1<sup>er</sup> mars 2020 au 14 juin 2020 découlant de la pandémie de la COVID-19 ;

CONSIDÉRANT QUE le versement de cette avance serait toutefois sujet à ce que la STL et Chartrand procèdent à une conciliation des heures de service réellement effectuées par Chartrand au 31 décembre 2020 et la rémunération réellement versée à ce dernier au 31 décembre 2020 et que toute somme versée en trop à Chartrand soit remboursée à la STL.

**EN CONSÉQUENCE**, sur motion dûment proposée par monsieur Michel Reeves et secondée par madame Aline Dib, il est unanimement résolu :

**2020-70**

d'approuver la convention modificatrice entre la Société de transport de Laval et Transport adapté de Laval Inc., telle que déposée à la présente assemblée ; et

que M. Guy Picard, directeur général, soit autorisé à signer cette dernière convention, pour et au nom de la Société de transport de Laval.

#### **PLAN QUINQUENNAL DE GESTION DE LA FLOTTE D'AUTOBUS ET DE MINIBUS URBAINS DE LA STL POUR LES ANNÉES 2020-2024 - ADOPTION**

ATTENDU QUE, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, la direction Entretien et ingénierie de la Société de transport de Laval a préparé un plan quinquennal de gestion de sa flotte d'autobus pour les années 2020 à 2024, lequel est déposé à l'assemblée pour adoption ;

ATTENDU QUE ce plan quinquennal reflète les besoins additionnels en autobus identifiés au plan de développement des services pour la période 2020-2024 et qu'il incorpore également le nombre d'autobus requis afin d'assurer le renouvellement annuel du parc au cours de la même période.

**EN CONSÉQUENCE**, sur motion dûment proposée par madame Sandra El-Helou et secondée par monsieur Vasilios Karidogiannis, il est unanimement résolu :

**2020-71**

d'adopter le plan quinquennal de gestion de la flotte d'autobus et de minibus urbains de la Société de transport de Laval pour les années 2020 à 2024, tel qu'il a été déposé à la présente assemblée par le directeur, Entretien et ingénierie.

## **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

---

Sur motion dûment proposée par monsieur Vasilios Karidogiannis et secondée par madame Aline Dib, il est unanimement résolu :

**2020-72** de lever l'assemblée à 17h35.

---

**Eric Morasse, président**

---

**Pierre Côté, secrétaire-corporatif**

| Description                                            |                                                                   | Quantité<br>estimée | unité  | Prix<br>unitaire | Total               |
|--------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------|---------------------|--------|------------------|---------------------|
| <b>1.</b>                                              | <b>Travaux préparatoires et mise en œuvre</b>                     | Forfait             |        | 500,00 \$        | 500,00 \$           |
| <b>2.</b>                                              | <b>Forages, échantillonnage et analyses</b>                       |                     |        |                  |                     |
|                                                        | Forages et échantillonnage                                        |                     |        |                  |                     |
|                                                        | Forage géotechnique et/ou environnementaux - sols meubles         | 50                  | mètres | 200,00 \$        | 10 000,00 \$        |
|                                                        | Forage du socle rocheux                                           | 10                  | mètres | 240,00 \$        | 2 400,00 \$         |
|                                                        | Puits d'exploration à la rétrocaveuse                             | 5                   | unités | 250,00 \$        | 1 250,00 \$         |
|                                                        | Forage avec puit d'observation                                    | 10                  | mètres | 180,00 \$        | 1 800,00 \$         |
|                                                        | Forage avec piézomètre sans puits d'observation                   | 10                  | mètres | 125,00 \$        | 1 250,00 \$         |
|                                                        | Caractérisation - prélèvement d'échantillons de l'eau souterraine | 5                   | unités | 80,00 \$         | 400,00 \$           |
|                                                        | Caractérisation - prélèvement d'échantillons de sols              | 10                  | unités | 40,00 \$         | 400,00 \$           |
|                                                        | Analyses géotechniques                                            |                     |        |                  |                     |
|                                                        | Analyse granulométrique par tamisage                              | 10                  | unités | 60,00 \$         | 600,00 \$           |
|                                                        | Analyse granulométrique par sédimentation                         | 10                  | unités | 90,00 \$         | 900,00 \$           |
|                                                        | Résistance du roc en compression                                  | 5                   | unités | 90,00 \$         | 450,00 \$           |
|                                                        | Analyses environnementales - sols                                 |                     |        |                  |                     |
|                                                        | Métaux (13)                                                       | 10                  | unités | 39,60 \$         | 396,00 \$           |
|                                                        | Hydrocarbures pétroliers                                          | 10                  | unités | 36,00 \$         | 360,00 \$           |
|                                                        | Hydrocarbures aromatiques polycycliques                           | 5                   | unités | 63,60 \$         | 318,00 \$           |
|                                                        | Profils chromatographiques                                        | 1                   | unités | 6,00 \$          | 6,00 \$             |
|                                                        | Analyses environnementales - eau souterraine                      |                     |        |                  |                     |
|                                                        | Métaux (13)                                                       | 5                   | unités | 39,60 \$         | 198,00 \$           |
|                                                        | Hydrocarbures pétroliers                                          | 5                   | unités | 36,00 \$         | 180,00 \$           |
|                                                        | Hydrocarbures aromatiques polycycliques                           | 5                   | unités | 63,60 \$         | 318,00 \$           |
|                                                        | Chlorures, bromures, sulfates, nitrites et nitrates               | 5                   | unités | 60,70 \$         | 303,50 \$           |
|                                                        | pH                                                                | 5                   | unités | 7,20 \$          | 36,00 \$            |
|                                                        | Solides totaux dissous                                            | 5                   | unités | 35,70 \$         | 178,50 \$           |
|                                                        | Profil chromatographique                                          | 1                   | unités | 6,00 \$          | 6,00 \$             |
| <b>3.</b>                                              | <b>Rapports et recommandations</b>                                | Forfait             |        | 3 000,00 \$      | 3 000 \$            |
| <b>TOTAL ESTIMÉ :</b><br>(avant les taxes applicables) |                                                                   |                     |        |                  | <b>25 250,00 \$</b> |